



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont ASPIRAVI N.V. demeurant Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke.

Le terrain concerné est situé à Bovigny, 6671 Gouvy et cadastré 3^{ème} division, section D, n°1966T2, 1966L2, 1966M2.

Le projet est de type : implantation temporaire d'un mât en treillis haubané d'une hauteur maximale de 100 mètres afin de caractériser l'activité chiroptérologique d'un site, et présente les caractéristiques suivantes :

- En application de l'article D.IV.11 du CoDT : dérogation au plan de secteur :
Implantation en zone agricole

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 05 février 2020 et clôturée le 20 février 2020.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Service urbanisme, Bovigny 59, 6671 Gouvy :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h ;
- Le samedi de 10 h à 12 h (uniquement sur rendez-vous : 080/29 29 25)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de Gouvy, Bovigny 59, 6671 Gouvy
- par télécopie au numéro : 080/29 29 39
- par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@gouvy.be

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 20 février 2020 à 11H au service urbanisme de l'Administration Communale de Gouvy.